

SYSTÈME D'ENCADREMENT DISCIPLINAIRE À L'ÉCOLE

Les intervenants de l'école sont des professionnels qui ont les outils et les compétences nécessaires pour prendre en charge les situations que vos enfants peuvent vivre à l'école en lien avec le code de vie.

En cas de manquement au code de vie :

- Tout intervenant (titulaire, spécialiste, éducatrice, T.E.S, professionnel, etc) fait les interventions nécessaires pour gérer l'événement, décide de la conséquence à appliquer et remet un avis de manquement aux élèves concernés le plus rapidement possible.
- Bien entendu, les interventions privilégiées tiendront compte du contexte, de la fréquence et de l'intensité des comportements.
- Aussi, parce que chaque situation et chaque enfant sont différents, les conséquences peuvent varier en fonction des besoins des enfants et des objectifs éducatifs visés.
- Voici des exemples de conséquences qui pourraient être utilisées :
 - Réflexion écrite
 - Retour avec le ou les élèves concernés
 - Geste de réparation
 - Lettre d'excuse
 - Reprise de temps
 - Atelier coup de pouce (rencontre seul ou en sous-groupe avec un adulte de l'école pour revenir sur certaines situations problématiques et trouver des stratégies plus adéquates de résolution de conflits ou autres)
- En cas de récurrence, une gradation des conséquences est prévue.
- Pour leur part, les parents prennent connaissance de la situation et des conséquences liées à l'avis de manquement et sont invités à faire un retour avec leur enfant.

Le code de vie à Sainte-Cécile, c'est un travail d'équipe et de collaboration... Avec les élèves et les parents!

Selon la gravité de la situation, certains gestes pourront engendrer une suspension automatique de l'école ou du service de garde.